

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [8-9]

Artikel: Courrier : le nom du mari

Autor: Pillevuit-Favoreel, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE FS

UNE CANDIDATE POUR LES FEMMES

Me Christiane Brunner, avocate, présidente de la VPOD, députée et féministe genevoise, a présenté sa candidature à la direction de l'Office fédéral des assurances sociales. Un de ses principaux soucis, ainsi qu'elle le formule elle-même, est « d'intégrer progressivement dans les assurances sociales les idées nouvelles concernant l'égalité de traitement entre hommes et femmes ».

« LA PETITE CANADIENNE »

C'est avec cette appellation que le commentateur de la TV romande s'est obstiné à désigner Gail Greenough, qui a remporté haut la main le titre de champion du monde dans la catégorie « saut », lors du concours hippique international, auquel les femmes étaient admises pour la première fois cette année. Pourtant, cette brillante cavalière a 27 ans, et sa taille n'a rien que de très normal...

A PROPOS DE TAILLE,

saviez-vous qu'il faut mesurer au moins 1,60 m pour travailler pour l'administration pénitentiaire italienne ? Il n'y a pas que les limites d'âge qui discriminent les femmes !

PRIMEES

Deux écrivaines (et amies de FS) ont été récemment distinguées pour leurs œuvres. Anne-Lise Grobéty a reçu le prix Rambert 1986 pour son recueil de nouvelles intitulé « La fiancée d'hiver », édité par les éditions 24 Heures dans un volume comprenant également ses deux précédents romans ; Laurence Deonna a été sélectionnée par les lectrices de « Elle » pour son témoignage « La guerre à deux voix » (éd. Le Centurion/Labor et Fides), dans la catégorie « Documents ».

L'ANNEE DES PRESIDENTES

Après le parti libéral genevois, le parti libéral vaudois s'est également doté d'une présidente. Il s'agit de Mme Janine Panchaud, dont il faut saluer, entre autres, l'engagement en faveur de la réinsertion professionnelle des femmes au sein de « Clés pour le Travail ».

A QUOI SERVENT

les examens gynécologiques ? Élémentaire : à mesurer la capacité respiratoire. C'est du moins la raison invoquée par les autorités de la ville de Francfort pour justifier la pratique obligatoire de tels examens lors du recrutement des femmes travaillant dans le service technique des sapeurs-pompier.

LES FEMMES N'AIMENT PAS LES CHIFFRES

c'est bien connu. Pourtant, une lectrice et politicienne lausannoise a voulu nous prouver qu'elle sait compter. En dépouillant la Feuille d'Avis Officiels du canton de Vaud du 22 juillet, elle a constaté que, dans la liste des juges prud'hommes élus pour la période du 1er juillet 1986 au 30 juin 1990 figurent 6 femmes contre 275 hommes dans la catégorie « Patrons » et 51 femmes contre 230 hommes dans la catégorie « Employés ». Dans le même numéro de la FAO figure la composition des nouvelles commissions de conciliation préfectorales en matière de baux à loyer. Assesseurs représentants des locataires : 6 femmes contre 61 hommes. Assesseurs représentants des propriétaires : 2 femmes contre 57 hommes. Comme quoi, c'est avec les plus modestes exercices de comptabilité que devrait commencer toute réflexion sur le pouvoir...

COURRIER

LE NOM DU MARI

Nous sommes à un an et demi de la mise en application de la nouvelle loi sur le régime matrimonial qui prévoit que la femme pourra garder son nom de naissance comme nom officiel. Or, je me promets d'user d'un « droit de rétroactivité » pour reprendre mon nom et je compte bien que « Femmes Suisses » nous donnera, en temps voulu, **toutes directives administratives nécessaires**.

En effet, je viens encore de vivre une expérience (une de plus !) qui balaie mes hésitations. Permettez-moi de vous la raconter en quelques mots :

Ma carte d'identité arrivant à échéance, je me rends au bureau communal compétent pour m'en faire établir une nouvelle. Je dois insister pour que la nouvelle carte porte mes deux noms, comme ils figurent sur l'ancienne. Refus. Discussion. Après un téléphone en ma présence, l'employé finit par accepter. Le lendemain, je vais chercher ma carte : elle portait uniquement mon nom d'alliance. Je la refuse. Re-discussion inutile ! Il a fallu que j'aie raconté ce différend stupide au municipal intéressé (un homme courtois et compréhensif) pour que cette affaire se termine convenablement. Quelques jours après, on est venu m'apporter à domicile ma carte d'identité portant mes deux noms, gratuitement et avec des excuses !

Non seulement je tiens à mon nom mais, étant d'origine belge, il est indispensable qu'il figure sur mes pièces d'identité puisque, comme vous le savez certainement, en Belgique on garde toujours officiellement son nom de naissance. Déjà qu'il faut expliquer le nouveau lieu d'origine qu'on m'a attribué, pourquoi je signe « du nom de mon mari », etc. !

Merci pour votre courage et la bonne tenue de votre journal auquel je suis abonnée depuis plus de trente ans, mais que j'aime bien sous sa forme actuelle.

G. Pillevuit-Favoreel, Rolle

mensuel
femmes

suisses et le Mouvement féministe

fondé en 1912 par Emilie Gourd

Soutenu par l'Association suisse pour les Droits de la Femme

Adresse du journal : Case postale 323, 1227 Carouge/GE

Présidente du Comité du journal : Martine Chaponnière

Rédactrice responsable : Silvia Lempen

Equipe de rédaction : Jacqueline Berenstein-Wavre, Perle Bugnion-Secretan, Martine Chaponnière, Corinne Chaponnière, Simone Chapuis, Eliane Daumont, Odile Gordon-Lennox, Michèle Michellod

Correspondantes cantonales : Catherine Cossy (Suisse alémanique), Cilette Cretton (VS), Béatrice Geinoz (FR), Micheline Huguélet (JU-BE), Françoise Linder (VS), Marie-Thérèse Page (NE)

Rédaction, services de presse : Silvia Lempen, (021) 29 51 21
Administration et abonnements : Edwige Tendon, (022) 42 03 15
CCP : 12-11 791

Publicité : s'adresser à l'administration, (022) 42 03 15

Impression : Etablissements Ed. Cherix et Filanosa SA, Nyon

Maquettes : A. Stumpges

Editeur : Association « Femmes suisses et le mouvement féministe » fondée en 1912, Genève

Abonnements : 1 an : Suisse Fr. 38.—

Etranger : Fr. 44.—

renouvelés d'office, sauf dénonciations préalables

Prix du numéro : Fr. 3.80

Copyright :

Femmes suisses ©, 1986

**Délai de rédaction
pour le prochain numéro
jeudi 10 octobre 1986**